

ON S'ABONNE :  
 A LYON, au bureau du journal, quai  
*St-Antoine*, n° 27, et grande  
*rue Mercière*, n° 32, au 2<sup>e</sup>.  
 A PARIS, à la Librairie-Corresp. de  
*P. Justin*, place de la Bourse,

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



Le Censeur donne les nouvelles 24 heures ayant les journ. de Paris.

PRIX :  
 16 francs pour 3 mois ;  
 32 francs pour 6 mois ;  
 64 francs pour l'année.  
 Hors du département du Rhône,  
 1 franc de plus par trimestre.

LYON, 8 février.

C'est une chose admirable que l'obéissance passive exigée du soldat, et nous ne saurions trop louer la rigueur vraiment exemplaire avec laquelle la garnison de Lyon comprend et exécute les consignes qui lui sont données par M. le général Aymar. Grâce à l'intelligence qui préside au choix de ces consignes, on peut assassiner et voler chez nous, à cent pas d'un poste, sans que les assassins ou les voleurs aient à redouter l'intervention de la force armée. Ainsi le veut M. le général Aymar, pour la plus grande gloire de la politique doctrinaire.

Voici le fait qui donne lieu à ces réflexions :

Hier, samedi, entre trois et quatre heures du soir, douze ouvriers tanneurs employés aux tanneries du chemin des *Etroits*, étaient à dîner chez un aubergiste qui les loge, à l'extrémité de la rue de la Quarantaine, lorsque passèrent en vociférant une cinquantaine d'ouvriers charpentiers qui rentraient en ville. Les tanneurs, d'abord effrayés et pensant que les charpentiers venaient leur faire un mauvais parti, se tinrent prudemment à l'écart, et virent avec plaisir défiler leurs adversaires.

A peine ceux-ci avaient-ils disparu, que les ouvriers tanneurs croyant le danger passé, sortirent pour retourner à leur travaux ; mais ils furent aperçus par une seconde bande de charpentiers qui arrivaient à la suite de la première. Aussitôt ils sont signalés, et les deux bandes réunies, composées d'environ 60 hommes, se précipitent sur eux et envahissent l'auberge. Les ouvriers tanneurs se réfugient alors dans la salle où ils venaient de dîner ; ils y sont assaillis. Après une horrible lutte, ils parviennent à s'échapper, traversent un jardin, et vont se barricader dans leur chambre à couver située au deuxième étage d'un corps-de-logis dépendant de l'auberge. Les assaillants les y poursuivent, escaladent les fenêtres avec des échelles, enfoncent les portes, et recommencent le combat. Cependant dix ouvriers tanneurs sont assez heureux pour gagner un grenier où ils se défendent en désespérés ; nous disons dix seulement, parce que les deux autres avaient été lâchement assassinés par les 60 charpentiers.

Pendant le combat qui durait depuis une demi-heure, les habitans du quartier courrent au poste de la barrière Saint-Georges qui est à une demi-portée de fusil de l'auberge ; ils supplient les soldats de venir porter secours à l'aubergiste et à ses hôtes. C'est en vain : on égorgé des hommes, on envalait violemment le domicile d'un citoyen ; le poste fidèle à sa consigne déclare qu'il ne peut sortir, et qu'il ne doit porter assistance que sur la réquisition d'un commissaire de police.

On se rend alors chez le commissaire de police qui demeure près de la place du Change, c'est-à-dire à un quart de lieue environ de la scène que nous venons de décrire. Le commissaire de police arrive enfin, après avoir ceint son écharpe.... Mais les 60 charpentiers avaient eu le temps d'achever leurs victimes, et s'étaient retirés tranquillement, et en bon ordre par le pont *Chazourne*.

Le commissaire de police et la garde arrivés sur le lieu du combat, on trouve un des tanneurs, le nommé *Bourguignon*, assommé ; la moitié de son crâne est enfouie, ses cervelles et son sang tapissent les muraillages de la chambre. Un autre malheureux est étendu près de lui, ayant le crâne et l'avant-bras fracturés. Tous deux sont transportés à l'Hôtel-Dieu par les soins d'un médecin que le hasard avait conduit là.

Ainsi, dans la seconde ville de France, on assassine en quelque sorte sous les yeux de nos soldats, et ils refusent de défendre leurs concitoyens, ils invoquent leur consigne qui ne leur permet pas de remplir un devoir sacré, sans l'assistance d'un commissaire de police ! Et c'est à Lyon que le monstrueux exemple a été donné, à Lyon où les sentinelles font feu à chaque instant, tantôt sur des prisonniers inoffensifs, tantôt sur des passans dont tout le crime est de n'avoir pas répondu assez promptement au cri de : *Qui vive !* N'avions-nous pas raison d'admirer la sagesse des consignes de M. le général Aymar ? et n'est-ce pas une fort belle chose que l'obéissance passive ?

Au moment où nous terminons ces lignes, nous apprenons que le tauveur *Bourguignon* est mort peu d'instants après son entrée à l'Hôtel-Dieu, et que son camarade est dans un état qui ne laisse aucun espoir de le sauver. Nous apprenons aussi que la police a arrêté dans la soirée de samedi plusieurs individus soupçonnés d'avoir pris part au meurtre.

Le *Courrier de Lyon*, fidèle à ses habitudes de délation et de calomnie, racontait, il y a quelques jours, de prétendues tentatives de violence exercées sur la personne de M. A. Carrel, et à ce sujet, la feuille ministérielle se livrait à de grossières injures contre les républicains détenus à Ste-Pé-

lagie, qu'elle représentait comme autant d'énergumènes fureux, prêts à se porter à tous les excès. Il n'y avait pas un mot de vérité dans ces honnêtes révélations de la presse modérée et bien pensante ; M. Carrel n'a pas plus été insulté par ses compagnons de captivité qu'il n'est exact que M. Baune ait présidé le banquet républicain de St-Rambert. Voici en quelques termes le *National* répond aujourd'hui aux infâmes mensonges des écrivains de la police et du château :

« Une correspondance rédigée dans les bureaux de M. Thiers, et périodiquement adressée aux journaux ministériels de département, rapporte de prétendues scènes qui auraient rendu très-difficile et même très-périlleuse la position de M. A. Carrel parmi les détenus de Sainte-Pélagie. Les nombreux amis de MM. Carrel et Scheffer, qui, depuis quatre mois, sont admis journalièrement à les visiter à Sainte-Pélagie, seront bien étonnés d'apprendre que M. Carrel ne traverse les cours de Sainte-Pélagie qu'au milieu des sifflets, des injures et des menaces des détenus républicains désignés dans la correspondance ministérielle sous le nom de *casquettes rouges*. Cela s'imprime à Lyon et à Bordeaux d'après de très-sûrs renseignemens fournis par la correspondance ministérielle. La meilleure réponse à faire à ces inepties, c'est de prier le bureau des fonds secrets d'oser les produire dans les journaux ministériels de Paris ; on les connaîtra, du moins ; on saura qu'elles existent, et on y pourra répondre en temps convenable. Se peut-il que l'argent des contribuables soit employé à satisfaire des haines si basses ! Répandre, au moyen de la presse départementale, le mensonge, l'outrage, le ridicule, l'odieux, sur des hommes en prison et condamnés pour des délits de presse imaginaires ! Quelle générosité ! Cela ne peut pas étonner quand les fonds secrets sont entre les mains de M. Thiers. »

*Au Rédacteur du Censeur.*

Lyon, le 8 février 1835.

Monsieur,

Dans votre numéro de ce jour, vous faites avec raison remarquer que, depuis deux mois, la chambre des députés est restée les bras croisés, à raison du petit nombre et du peu d'importance des projets de lois présentés par le gouvernement ; mais en cette circonstance vous avez oublié, monsieur, que la chambre n'est pas uniquement établie pour discuter les projets du gouvernement et les propositions de ses membres, et que l'un de ses devoirs qu'elle devrait remplir avec le plus de patience et d'assiduité, est de s'occuper des doléances et des griefs de cette classe infiniment nombreuse de citoyens qui, privés par la charte des droits d'élection et d'éligibilité, ne peuvent faire usage que de celui de pétition.

Sans être en communion d'opinion avec vous, je soutiens que ce droit de pétition était, sous la charte de 1814, moins mal traité que sous celle de 1830 ; à la vérité, on ne consacrait à l'examen des pétitions qu'une séance par semaine, mais au moins, sauf quelques exceptions fort rares, elle y était entièrement consacrée ; tandis qu'aujourd'hui les propositions du gouvernement et même celles des députés, viennent à chaque instant interrompre le rapport des pétitions. Aussi, lorsque par hasard quelques-unes de ces pétitions sont renvoyées aux ministres, ceux-ci sachant qu'à peine la chambre en a écouté la lecture, se croient dès-lors autorisés à ne plus s'en occuper du tout. Il y a mieux, le 31 janvier dernier, M. Lherbette, fatigué, à ce qu'il paraît, de la liberté grande qu'avaient pris quelques citoyens, en exposant leurs griefs individuels, a été jusqu'à signaler ces expositions comme un abus du droit de pétition, et a voté formellement pour qu'à l'avenir la chambre ne renvoyât plus aux ministres que des demandes d'intérêt général. En cela, il n'était pas toutefois plus fondé que monsieur le comte Molé qui, le 12 mars 1826, voulait, tout au contraire, qu'on ne discutât que des pétitions d'intérêt individuel. Il est vrai que les chambres ont reproché ces tentatives de restriction subversives du droit de pétition ; mais ces tentatives, par leur contradiction manifeste, ne démontrent pas moins jusqu'à quel point le préjugé comprend mal ce droit.

Agreez, etc.

UN INDUSTRIEL PÉTITIONNAIRE.

*Note du Rédacteur.* — Nous accueillons avec d'autant plus de plaisir la lettre qu'on vient de lire, qu'elle signale un abus contre lequel tous les journaux indépendants se sont élevés, et qui ne tend à rien moins qu'à rendre le droit de pétition tout-à-fait illusoire.

On nous adresse de Paris les réflexions suivantes au sujet de la commission chargée de faire un rapport sur les créances américaines. Bien que nous ne partagions pas l'espoir de notre correspondant, nous croyons devoir publier cependant les renseignemens dont il nous fait part.

« La nomination d'une commission toute ministérielle, faite hier par les bureaux de la chambre, pour l'examen de la créance américaine, ne doit pas faire préjuger d'une manière absolue l'adoption de la loi proposée. Beaucoup de circonstances peuvent, avant que le débat soit ouvert, et encore pendant la discussion, modifier les dispositions de la chambre ; il est d'ailleurs à remarquer que, dans tous les bureaux,

beaucoup de membres, qui n'ont pas voté pour le rejet du crédit demandé, ont néanmoins exprimé l'opinion que ce crédit était susceptible de réduction.

« Au surplus, jamais peut-être discussion n'aura donné lieu à des revirements d'opinion aussi singuliers. Dans un même bureau, MM. Réalier-Dumas et Delessert, qui, les années précédentes, s'étaient prononcés pour la réduction à 13 millions au plus de la créance américaine, ont voté hier pour les 25 millions, et, en raison de ce vote, M. Delessert a été nommé commissaire par son bureau : or M. Delessert était membre de la commission de 1831, et de la majorité de cette commission qui se prononça pour 13 millions seulement.

« Un assez grand nombre de députés ministériels se sont prononcés plus ou moins vivement pour le projet, notamment MM. Bresson, Lascazes, Molleville, et Beslay père (membre, comme M. Delessert, de la commission de 1831). Dans un autre sens, MM. Maës, Ducos, de Tracy, de Sade, Lafayette fils, ont chaudement appuyé le projet dont ils regarderaient le rejet comme une manifestation de non-sympathie avec la nation américaine, celui de tous les peuples sans exception, que la France peut regarder comme son allié le plus fidèle.

« Voici, au surplus, les noms des députés qui, dans les bureaux, ont pris la parole pour ou contre la proposition du gouvernement :

« Contre : Salverte, Lepelletier-d'Aulnay, Lamartine, de Raucé, Teste, Mathieu (de Saône-et-Loire), Lascazes, Roger (du Loiret), Bresson, Isambert, Hector d'Aulnay, Pagès, Dugabé, Lacrosse, Mosbourg, Dufaure, Charamaule, Bérenger, O.-Barrot, Lherbette, Molleville, Beslay père, Bignon, Calmon, Ch. Dupin, Aroux, Toulgoet, Berryer.

« Pour : Ganneron, Bugeaud, Maës, Jaubert, Meynard, Réalier-Dumas, Anisson-Duperron, B. Delessert, Amilhau, Dumon, Ducos, Persil, de Rigny, Thiers, Roul, Pataille, Duchâtel, Kératry, Fleury de Chaboullon, Tracy, Sade, Lafayette, Hervé, Croissant, Duvergier de Hauranne, Falguerolles, Viennet, Remusat, Fould, Saint-Marc-Girardin.

« P. S. Le commissaire du 4<sup>e</sup> bureau dont le nom manquait à la liste que je vous ai adressée hier, est M. Sylvain Dumon.

Il y a eu un instant 406 députés présents dans les bureaux, on a recueilli 401 votes, dont 240 à peu près favorables au projet et 161 contraires ; c'est une majorité que le revirement de 40 voix ferait changer, et il n'est pas impossible que des amendemens, qui concilient le besoin de satisfaire à ce que la réclamatio[n] américaine a de juste avec le désir de ne pas approuver tout ce qu'il y a eu de légèreté, sinou de spéulation, dans la manière dont le traité a été conclu, amènent un tel résultat. »

On lit dans le *Messager* :

Les bureaux de la chambre des députés ont eu à examiner aujourd'hui la proposition relative à une indemnité à accorder à la ville de Lyon, et le projet de loi qui demande 25 millions pour l'exécution du traité conclu avec les Etats-Unis d'Amérique.

La proposition des députés du Rhône a trouvé peu de sympathie. Elle a été principalement combattue dans le 1<sup>er</sup> bureau par MM. Cointet et Dusserre ; dans le 2<sup>e</sup>, par MM. Guizard et de Rancé ; dans le 3<sup>e</sup>, par MM. Réalier-Dumas et Jouffroy ; dans le 4<sup>e</sup>, par M. Roger (du Loiret) ; dans le 9<sup>e</sup>, par M. Lareveillére. MM. Sauzé, Jars et Verriès Bachelart, tous députés du Rhône, sont à peu près les seuls qui l'ont soutenu.

M. Sauzé, dans le 9<sup>e</sup> bureau, a parlé avec beaucoup de chaleur et de talent.

Dans le 7<sup>e</sup> bureau, MM. Fulchiron et Prunelle soutenaient que la ville avait un droit légal à l'indemnité.

M. Odilon-Barrot a parfaitement démontré le danger de reconnaître ce principe, et dit que Lyon pourrait tout au plus prétendre à des secours. M. Fulchiron a argumenté du vague de la proposition, qui laissait le choix. M. Lherbette a pensé que ce vague même était inadmissible, tant pour les conséquences politiques que pour le mode d'allocation. M. Barrot a été nommé commissaire à une grande majorité.

ASSASSINAT JURIDIQUE DU MARÉCHAL NEY.

Voici quelques extraits de la lettre que le maréchal Moncey adressa en août 1815 à Louis XVIII, pour expliquer les motifs qui l'empêchaient d'être membre du conseil de guerre nommé pour juger le maréchal Ney :

Sire,

« Placé dans la cruelle alternative de désobéir à V. M. ou de manquer à ma conscience, j'ai dû m'en expliquer à V. M. ; je n'entre pas dans la question de savoir si le maréchal Ney est innocent ou coupable ; votre justice et l'équité de ses juges en répondront à la postérité, qui pèse dans la même balance les rois et les sujets.

« Mais, sire, je ne puis me taire sur les dangers dont on envi-

ronne V. M. Eh quoi ! le sang français n'a-t-il pas assez coulé ? Nos malheurs ne sont-ils pas assez grands ? L'avilissement de la France n'est-il pas porté à son dernier périple ? Et c'est lorsqu'on a besoin de rétablir, de restaurer, d'adoucir et de calmer, qu'on nous propose, qu'on exige de nous des proscriptions !

« Ah ! sire, si ceux qui dirigent vos conseils ne voulaient que le bien de V. M., ils lui diraient que jamais l'échafaud ne fit des amis : croient-ils donc que la mort soit si redoutable pour ceux qui la bravèrent si souvent ?

« Qui, moi ! j'irais prononcer sur le sort du maréchal Ney ! Mais, sire, permettez-moi de demander à V. M. où étaient les accusateurs, tandis que Ney parcourut tant de champs de bataille ? L'ont-ils suivi et accusé pendant 25 ans de dangers et de travaux ? Ah ! si la Russie et les alliés ne peuvent pardonner au vainqueur de la Moskowa, la France peut-elle oublier le héros de la Bérézina ?

« C'est au passage de la Bérézina, sire, c'est dans cette malheureuse catastrophe que Ney sauva les débris de l'armée : j'y avais des parents, des amis, des soldats enfis, qui sont les amis de leurs chefs ; et j'enverrais à la mort celui à qui tant de Français doivent la vie, tant de familles leurs fils, leurs époux et leurs parents ! Non, sire ; s'il ne m'est pas permis de sauver mon pays ni ma propre existence, je sauverai du moins l'honneur ; et s'il me reste un regret, c'est d'avoir trop vécu, puisque je survivs à la gloire de la patrie. Réfléchissez-y, sire ; c'est peut-être la dernière fois que la vérité parvient jusqu'à votre trône : il est bien dangereux, surtout bien impolitique, de pousser les braves au désespoir.

« Quel est, je ne dis pas le maréchal, mais l'homme d'honneur, qui ne sera pas forcée de regretter de n'avoir pas trouvé la mort dans les champs de Waterloo ? Ah ! peut-être si le malheureux Ney avait fait la ce qu'il avait fait tant de fois ailleurs, peut-être ne serait-il point traîné devant une commission militaire ! Peut-être ceux qui demandent aujourd'hui sa mort, imploreraient sa protection...

« Excusez, sire, la franchise d'un vieux soldat qui, toujours éloigné des intrigues, n'a connu que son métier et sa patrie.

« Il a cru que la même voix qui avait blâmé les guerres d'Espagne et de Russie pouvait aussi parler le langage de la vérité au meilleur des rois, au père de ses sujets.

« Je ne dissimule pas qu'après de tout autre monarque ma démarche aurait été dangereuse ; je ne dissimule pas non plus qu'elle peut m'attirer la haine des courtisans ; mais si en descendant dans la tombe, je puis, avec un de vos illustres aînés, m'écrier : Tout est perdu, hormis l'honneur ! alors je mourrai content. »

#### ELECTIONS DU CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

Mardi prochain, 10 février, est le dernier jour fixé pour la notification, par MM. les maires, aux parties réclamantes, des décisions par eux rendues.

Ceux qui, ayant fait une réclamation, ne recevraient pas avis de la décision dans le susdit délai, doivent se transporter à la mairie et en exiger un duplicata, ou s'assurer qu'il a été fait droit.

Dans le cas où la décision intervenue ne serait pas conforme à la demande, et que l'on persisterait à croire cette demande juste, on peut en appeler à M. le préfet, en son conseil de préfecture.

Le délai de cet appel commencera Mardi prochain, 10 février, et sera clos le dimanche suivant, 15 février.

Les décisions du conseil de préfecture seront rendues du 15 au 20 février, et transmises immédiatement à MM. les maires, qui les feront notifier dans les cinq jours de leur réception, aux parties intéressées, et opéreront sur les listes les rectifications convenables.

Les listes rectifiées seront closes et affichées le premier mars prochain.

L'administration des hôpitaux de Lyon, qui a cédé à l'autorité militaire un terrain qu'elle possédait à l'extrême méridionale de l'hospice de la Charité, vient de décider que la somme de cent quatre-vingt mille francs provenant de cette vente serait appliquée à l'achèvement de l'Hôtel-Dieu, d'après le plan primitif de Soufflot.

#### NOUVELLES IMPORTANTES D'AMÉRIQUE.

Les dernières nouvelles reçues des Etats-Unis, par la voie de l'Angleterre, étaient du 11 janvier. Il nous arrive aujourd'hui, par la voie du Havre, des lettres et journaux de New-York, à la date du 16. Le rapport de M. Clay au sénat avait été adopté.

Cette résolution des sénateurs, qui est la censure la plus complète de l'article du message du général Jackson, relatif à la France, est mentionnée dans les termes suivants :

Nos lecteurs apprendront avec plaisir les débats qui ont eu lieu dans le sein du sénat et qui ont eu pour résultat l'adoption, à l'unanimité, d'une résolution d'après laquelle l'assemblée a déclaré qu'il était *inopportun, quant à présent, d'adopter aucune mesure législative touchant les affaires entre les Etats-Unis et la France*.

Cette manifestation de l'esprit qui anime le sénat et la tendance de l'autre chambre à s'unir aux résolutions de la première assemblée, feront assez connaître le peu d'ardeur belliqueuse qui anime la partie la plus grave et la plus considérée du peuple américain.

Une lettre de Washington porte ce qui suit :

Vous savez que la plupart des ministres étrangers, quoique spécialement invités, se sont abstenus de venir entendre le discours prononcé devant le congrès sur la vie et les actions du général Lafayette. Un membre du congrès m'a assuré que les ministres de France et d'Angleterre écrivirent chacun un billet à M. Adams, pour savoir de lui si son discours contiendrait quelque chose qu'ils ne disaient pas entendre, et que M. Adams leur répondit que, s'ils ne voulaient écouter que ce qui pourrait leur être agréable, ils feront aussi bien de rester chez eux. Cet avis leur suffit et ils ne se présentent pas.

La loi qui autorise la ville de Lyon à s'imposer extraordinairement, en 1835, quinze centimes additionnels au principal de la contribution foncière, a été votée, le 2 de ce mois, par la chambre des députés. M. Beloch a été le rapporteur

de la commission qui était chargée de l'examen préalable de ce projet.

Voici le compte qu'il en avait rendu à la chambre :

Messieurs, une loi du 7 février 1832 a autorisé la ville de Lyon à faire un emprunt de 2,050,000 f., applicable, en grande partie, au remboursement d'emprunts antérieurs.

L'article 5 impose au conseil municipal de cette ville de voter les taxes à établir dès le 1<sup>er</sup> janvier 1833, pour concourir, avec les revenus ordinaires de la caisse municipale, à l'amortissement, en dix années, de cette dette, qui s'élevait alors à 5,876,350 francs.

Les taxes nécessaires pour le service des dépenses de 1833 ont été autorisées par une autre loi du 24 juin 1833, et celles pour les dépenses de 1834 ont été mises à exécution en vertu d'une ordonnance royale du 29 juin 1834, conformément à l'article 43 de la loi du 15 mai 1818, la session des chambres étant alors close.

Les taxes autorisées pour les susdits exercices ont été établies à raison de 20 centimes additionnels au principal de la contribution foncière, et de 3 centimes un quart additionnels au droit fixe et proportionnel des patentes, dont le montant a été porté à 175,000 f.

Par une délibération du 6 mars 1834, le conseil municipal a établi que le service des dépenses pour 1835 pourra être assuré au moyen d'un supplément de 116,500 f., et a proposé de le réaliser par une addition de 15 c. au principal de la contribution foncière de 1835, aucune addition ne lui paraissant devoir être assise sur les patentes.

M. le préfet du Rhône a émis un avis conforme.

Messieurs, l'examen de l'état financier de la commune de Lyon, pour 1835, établit en effet que le supplément de 116,500 f. est effectivement indispensable pour couvrir toutes les dépenses de cet exercice.

D'après cet état, dont la commission a pris connaissance, les recettes propres audit exercice, sont évaluées à 2,931,692 56  
les dépenses étant portées à 3,135,864 30

il y a un déficit de 204,171 74  
dont le paiement est proposé au moyen,

1<sup>o</sup> De la taxe susdite de 15 centimes, évaluée à 116,500 »  
2<sup>o</sup> De la vente déjà autorisée de propriétés communales, pour 88,000 »

Total, 204,500 »  
somme égale au déficit à couvrir pour établir l'équilibre entre les recettes et les dépenses municipales de 1835.

Le projet de loi présenté par le gouvernement a pour objet d'autoriser la ville de Lyon à s'imposer extraordinairement 15 centimes additionnels à la contribution foncière de 1835, pour concourir, avec d'autres ressources, aux dépenses communales du même exercice.

Cette mesure est la conséquence nécessaire de la loi du 7 février 1832, qui, en autorisant cette ville à faire un emprunt de 2 millions, 050,000 f., a imposé au conseil municipal l'obligation de voter, chaque année, les taxes à établir, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1833, pour l'amortissement de sa dette.

Votre commission a été unanimement d'avis, Messieurs, que l'adoption de ce projet ne présentait aucune espèce de difficulté, et c'est cette adoption que j'ai l'honneur de vous proposer en son nom.

#### On lit dans le Constitutionnel :

Les députés ministériels, ceux du moins qui n'ont pas encore pleinement accepté toutes les conséquences de cette position, commencent à se plaindre tout haut des continualles obsessions du ministère pour le projet de loi des 25 millions. Depuis que cette malheureuse affaire est sur le tapis, il n'y a plus pour eux ni trêve ni repos ; ce n'est pas assez que chacun d'eux individuellement ait promis son vote, il faut encore en recruter d'autres ; ce n'est pas assez d'une conviction faite pour soi, il faut encore en entraîner d'autres, et aller les quêter sur tous les bancs de la chambre. Le prosélytisme est à l'ordre du jour, sous peine de la plus redoutée de toutes les accusations sous un ministère réactionnaire, l'accusation de tiédeur et d'indifférence, que suivrait bientôt celle de trahison.

Quant aux députés de Lyon, la formule du ministère à leur égard est encore plus brève et plus significative : « Votez les 25 millions, et vous aurez votre indemnité, sinon, non ! » leur dit le ministère, dans le style des vieux parlementaires d'Arragon. Nous n'avons pas besoin de faire sentir tout ce qu'a d'immoral et d'odieux une pareille alternative ; tout ce que nous pouvons ajouter, c'est qu'il est plus que douteux que cette nouvelle manière de quérir un vote, le pistolet sur la gorge, atteigne le but qu'elle se propose.

Du reste, les députés les plus dévoués au ministère s'accordent à dire que depuis quelque temps il n'y a plus moyen de faire entendre aux ministres un mot qui les contrarie ; un mot, nous ne disons pas de censure, mais d'hésitation ou de doute. « Qui n'est pas avec nous, est contre nous, » disent-ils avec l'église, tout près, comme elle, à fermer la porte sur ceux qui ne viennent pas se réfugier, au premier appel, dans le giron ministériel. Si un député des centres, pressé par le cri de sa conscience, monte à la tribune pour manifester la plus légère divergence d'opinion avec le cabinet, « pourquoi n'êtes-vous pas venu dans mon cabinet ? » répond le ministre au député qui, en descendant de la tribune, vient s'excuser auprès de lui de la *liberté grande*. Que si le député censuré se fait une autre fois, et, docile à la consigne, vient dans le cabinet du ministre, hasarder quelque timide observation, « vous êtes mal informé, lui est-il répondu ; nous connaissons cette affaire-là mieux que vous. »

De sorte que, blâmée pour parler tout haut, blâmée encore pour parler tout bas, la conscience d'un député qui a le malheur de s'asseoir sur les bancs du centre, n'a plus à prendre d'autre parti que celui du silence.

#### (Correspondance particulière du CENSEUR.)

PARIS, 6 février.

M. Pozzo di Borgo est parti hier pour Londres ; on ne s'occupe point à l'ambassade à déménager les tableaux et les objets d'art qui sont sa propriété personnelle, ce qui fait croire qu'il n'a pas renoncé à l'espérance de revenir bientôt en France.

— La seule classe de fonctionnaires qui, après la révolu-

tion de 1830, n'ait point été appelée à prêter serment au gouvernement nouveau, est le haut clergé français. Récemment Monseigneur d'Autun, appelé par le choix royal à l'archevêché d'Avignon, a refusé, pour ne point avoir à prêter serment au gouvernement de Louis-Philippe.

Il est assez curieux que le gouvernement ait été précisément choisi entre une trentaine d'évêques qui pouvaient être promus à un archevêché, celui qui lui préparait une telle avanie.

— Le concert de mercredi dernier, au château, laissait remarquer le progrès toujours croissant des idées d'épuration de la cour citoyenne. On n'y voyait que des pairs d'avant 1830, mais pas aussi nombreux qu'on l'eut voulu ; en fait de députés le choix n'avait pas été moins sévère, et M...., l'un des heureux, disait chez Mme de S...., où il a fini sa soirée après le concert royal : nous qu'ils reçoivent encore aujourd'hui, ils n'attendent plus que le faubourg St-Germain, pour nous fermer tout à fait la porte au nez.

Le désappointement de la haute bourgeoisie, qu'on répudie aujourd'hui, après l'avoir comblé pendant trois ans de ces attentions qui l'avaient infatué si fort, s'exprimait plus naïvement à la soirée de M. C.... agent de change. Savez-vous bien, disait une des plus grosses épaullettes de la garde nationale, que nous ne leur avons pas donné 12 millions de liste civile pour nous planter là, et les aller dépenser avec les douairières et les nobles personnes de la restauration. On a aussi remarqué que le duc d'Orléans, qui avait persisté plus longtemps dans son rôle de *bon enfant*, finit par laisser là aussi la petite cour bourgeoise qui s'était attachée à lui, et qu'on retrouvait à ses flancs dans ses courses à cheval, ses parties de chasse, et les fêtes du camp de Compiègne. Ceux de ses anciens camarades de collège avec lesquels il avait voulu rester lié, se demandent aujourd'hui pourquoi encore il leur adresse des invitations à ses bals, pour ne les plus reconnaître quand ils viennent s'y montrer.

— Puisqu'il est question du duc d'Orléans, voici qu'on le marie encore une fois. On lui destine en ce moment une des filles de l'infant don François de Paule. Cette princesse n'a que quinze ans ; elle a été élevée par une gouvernante qu'avait envoyée auprès d'elle en 1824, madame la duchesse de Berry, qui la destinait pour épouse au duc de Bordeaux.

— Nous avons sous les yeux l'Almanach royal d'Espagne pour 1835, nous y lisons au nombre des titulaires grand-croix de l'ordre d'Isabelle la catholique, le nom de M. de Rothschild. Cette dignité confère à celui qui en est revêtue le titre d'excellenissime.

Jusqu'à présent M. de Rothschild avait fait peu de bruit à Paris de cette nouvelle faveur de Marie Christine, faveur qu'il a été à la veille de payer de plusieurs millions ; au surplus l'admission d'un capitaliste Israélite dans l'ordre catholique d'Isabelle est une preuve du progrès des idées en Espagne surtout de l'irrésistible puissance de l'argent sur les préjugés les plus austères dans les mœurs d'une nation.

— M. Reizet, receveur-général des finances à Rouen, est mort hier subitement à l'âge de 65 ans. C'était un des meilleurs comptables de l'administration et un amateur éclairé des arts. Il avait eu le malheur de perdre il y a un an sa fille, Madame de Beurnonville, dont la mort tragique a été racontée par les journaux.

— On assure qu'il est déjà pourvu au remplacement de M. Reizet, et que la vacance qui va résulter des diverses mutations occasionnées par son décès est promise à un officier d'état-major de la garde nationale de Paris.

— Les journaux torys, d'avant-hier, portent aux nues M. Peel, à l'occasion d'une ordonnance royale, publiée la veille dans la Gazette officielle de Londres et par laquelle le grand-chancelier, l'archevêque de Cantorbéry et celui d'Yorck, les évêques de Londres, de Lincoln et de Gloucester et quelques autres éminents personnages (parmi lesquels M. Peel lui-même), sont nommés commissaires du roi pour examiner la situation des diocèses de l'Angleterre et du pays de Galles, s'enquérir de leurs revenus et proposer les moyens de rémedier aux différents abus ecclésiastiques signalés par l'opinion générale.

Ces feuilles pensent que cette réforme dispensera le ministère de toutes les autres, du moins pour long-temps, et lui assurera à la session qui va s'ouvrir, une triomphante majorité dans la chambre des communes. Le public anglais n'est pas de leur avis : il faudra que M. Peel fasse bien d'autres concessions s'il veut se maintenir au pouvoir. D'ailleurs, cette réforme de l'église ne concerne que l'Angleterre proprement dite, et, ne touchant aucunement à l'Irlande, ne saurait la rendre ministérielle. Tant que le clergé catholique sera dans la misère, tant que les populations catholiques, qui composent les cinq sixièmes de la population totale de l'Irlande, paieront la dîme au clergé anglican, on peut être assuré que les députés Irlandais grossiront les rangs de l'opposition.

— Guillaume IV ouvrira la session en personne.

— Le projet de pacification de l'Espagne par le mariage du fils de don Carlos avec Isabelle II, cette idée favorite de Wellington, mentionnée avec détail dans nos précédentes lettres, vous est confirmée par les journaux de Bordeaux, du 3 février, et par ceux de Londres d'avant-hier, 4.

Tous les articles du projet sont ceux que je vous ai donnés, sauf que le fils du préteur prendra le nom de Charles VI au lieu du nom de Louis II, qui nous avait été indiqué.

Il ne manque à l'exécution de ce beau plan qu'une seule petite condition, c'est le consentement de l'Espagne ; mais vous savez que les aristocrates, malgré les désappointements continuels dont ils ont l'expérience, ne tiennent aucun compte de la volonté des peuples.

— P. S. On me remet des lettres de Madrid en date du 29 janvier.

Ou avait de bonnes nouvelles de la santé de Mina ; le ministère attendait la réponse du général Valdés, à l'offre qui lui avait été faite du portefeuille de la guerre, et la ville était restée tranquille depuis le 18.

#### CHAMBRE DES PAIRS.

(Présidence de M. Portalis, vice-président.)

Séance du 3 février.

A deux heures moins un quart la séance est ouverte. Le procès-verbal est adopté.

# Le Censeur.

Le sieur Lionnel fait hommage à la chambre d'une comédie intitulée : *les Saint-Simoniens*. (On rit.)

M. le président donne communication d'un message par lequel la chambre des députés transmet à la chambre des pairs la résolution adoptée par elle dans sa séance du 30 janvier 1835.

On se rappelle que cette résolution est relative au classement des routes.

Cette résolution sera imprimée et distribuée.

Lundi prochain la chambre se réunira dans ses bureaux.

L'ordre du jour est le rapport de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif aux élèves des écoles spéciales, susceptibles d'être promus au grade de sous-lieutenant.

M. le général Mathieu Dumas, rapporteur de la commission, charge M. de Laplace de le suppléer dans cette lecture.

La commission est d'avis que la chambre des députés s'est laissé beaucoup trop préoccuper des intérêts des sous-officiers dans l'amendement qu'elle a introduit dans le projet du gouvernement. En conséquence, elle propose le rejet de cet amendement et l'adoption du projet primitif du gouvernement.

L'amendement de la chambre des députés avait pour objet de ne faire prendre rang d'ancienneté de grade dans les corps auxquels sont attachés les officiers sortant de Saint-Cyr, qu'à partie seulement de l'époque où ils deviendraient titulaires d'emplois.

La discussion de ce rapport est fixée à lundi prochain.

La chambre entend ensuite un autre rapport, présenté par M. de Baraute au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la prorogation du monopole du tabac.

La commission conclut à l'adoption pure et simple du projet, tel qu'il a été adopté par l'autre chambre.

La discussion aura lieu après celle qui concerne les officiers de Saint-Cyr.

La séance est levée à trois heures moins un quart.

## NOUVELLES.

— Une réunion d'électeurs de l'arrondissement de Vervins, doit avoir lieu sous peu de jours, pour s'entendre sur le choix d'un candidat à la députation, en remplacement de M. Sebastiani, nommé à l'ambassade de Londres.

Une commission, nommée par cette réunion, sera chargée de provoquer, en cas de retard, auprès du ministère, la convocation du collège électoral.

L'arrondissement de Vervins, qui n'est pas représenté de fait, tient au moins à l'être de droit.

M. Sebastiani, ayant manqué à ses engagements politiques, n'a aucune chance de réélection. (*Journal de l'Aisne*.)

— Nos lettres de Vienne nous annoncent que l'ordre vient d'être donné de faire vendre 10,000 chevaux de train, de faire rentrer dans ses foyers une partie de la Landyehr, et de renvoyer les régiments des frontières (Gauzner) dans leurs cantonnements ordinaires.

Ces mesures signalent évidemment cette continuation de la paix que nos vœux appellent, et que nos articles font depuis long-temps pressentir, malgré les prédictions contraires de plusieurs journaux.

(*J. de Francfort*.)

— On nous écrit de Strasbourg, 1<sup>er</sup> février :

Il existe depuis trois ans, au café Handel, quoi de l'Esprit, un cercle pour la lecture des journaux. Comme les opinions politiques des membres de ce cercle avaient le malheur de déplaire à M. le préfet, on eut l'idée, dès la promulgation de la fameuse loi contre les associations, d'appliquer cette loi à ce cercle de lecture. C'était, il faut l'avouer, une idée bien ingénue : empêcher les citoyens de lire les journaux dans un local qu'ils avaient loué à cet effet, c'était tirer de la loi contre les associations tout ce qu'il était humainement possible d'en tirer. Le commentateur de la loi auquel est venu d'abord cette idée lumineuse, mérite vraiment un brevet de perfectionnement.

Quoiqu'il en soit, cette idée avait cependant un défaut, un seul il est vrai : elle était trop absurde et trop ridicule pour être exécutée. Aussi, quand la police eut rôlé pendant quelques jours autour du cercle, et qu'elle eut intimé en vain au propriétaire du café, l'ordre de fermer la salle qu'il avait louée pour la lecture des journaux, elle prit le parti de s'en aller, et de laisser les citoyens lire tranquillement les journaux comme auparavant.

Depuis huit mois les choses en étaient là, lorsque tout-à-coup treize citoyens faisant partie du cercle furent mandés devant le juge d'instruction. Ces citoyens ont comparu hier devant lui, et il leur a adressé différentes questions sur le cercle dont ils font partie, sans leur faire connaître du reste les inculpations qui pèsent sur eux.

— On vient de faire à Aiguesmorte une découverte qui doit vivement exciter la curiosité. Une galère de 72 pieds de longueur sur 9 de largeur, a été trouvée, à 7 pieds de profondeur, dans un fossé creusé pour élever une chaussée sur le Vidourle. Les madriers sont dans un état parfait de conservation ; on en compte 81 de chaque côté.

Cette galère faisait infailliblement partie de l'expédition de St-Louis pour la Terre-Sainte ; elle se trouve sur le lieu où était amarrée la flotte des croisés. Les travaux ont été interrompus de suite ; c'est une garantie que l'autorité mettra tous ses soins pour la retirer intacte.

(*Courrier du Gard*.)

— Par suite de préjugés anciens et invétérés, les membres de la noblesse française qui faisaient le commerce étaient déchus et reniés par leurs pairs ; mais il était deux industries exceptionnées de cette proscription : les forges et les verreries. Tout gentilhomme verrier ou forgeron ne dérogeait pas ; c'est ce qui fait que dans les vieux livres avec gravures, sur l'art de la verrerie, on représente les verrier soufflant leurs bouteilles l'épée au côté.

Ce privilège, effacé de nos codes, est resté, pour ainsi dire, vivace dans l'usage : les souffleurs de verrerie n'apprennent leur état qu'à leurs enfants, ou à des fils de souffleurs ; leurs familles ne s'allient qu'entre elles, et le secret de leur état reste concentré dans les mêmes lignées, où il se propage de père en fils.

Il y a peu de jours, M. Dorlodot, maître de verrerie à Anzin, a voulu, de son autorité privée et pour les besoins de son usine, créer un souffleur qui n'était pas de *pur sang* ; aussitôt tous les souffleurs de race se sont regroupés, et ont prétendu qu'ils ne souffleraient pas en compagnie de l'*intrus*. Autant aurait valu proposer l'alliance d'un roturier avec un Rohan ou un Grévy. Le propriétaire de l'usine a voulu user de son droit, et maintenir sa nomination ; il y a eu émeute.

On est aujourd'hui à parlementer ; on pense qu'il y aura transaction, mais que l'honneur des souffleurs sortira pur et intact.

— Voler les gendarmes et se sauver sur leurs chevaux, c'est ce que nous n'avons encore vu que dans *Robert Macaire*. Pourtant le fait a eu lieu ces jours derniers à Villeneuve-l'Archevêque (Aube).

Deux gendarmes de cette résidence, étant en tournée dans une commune limitrophe de l'arrondissement de Nogent, avaient mis leurs chevaux à l'écurie pour vaquer à leurs fonctions. Mais voilà que pendant qu'ils travaillaient à l'ordre public, deux Bertrands du pays enfourchent les chevaux de Thémis et détalent à toutes jambes. Les deux gendarmes, après beaucoup de recherches et procès-verbal dûment en forme, s'en sont retournés à pied coucher à la caserne.

— Mad. la duchesse de Berry, au nom et comme tutrice de ses enfants mineurs, avait fait vendre une propriété dont M. Corcelet s'est rendu adjudicataire, moyennant une somme de 400,000 f. À l'échéance de l'un des termes de paiement fixés par le cahier des charges, l'acquéreur s'est refusé à payer, sur la demande qui lui fut faite par M. le marquis de Pastoret, se disant tuteur des enfants mineurs de Mad. la duchesse de Berry.

Sur ce refus, l'assignation en référé devant M. le président du tribunal, qui ne voulant pas prendre seul la responsabilité des questions que cette affaire présentait à juger, renvoie la cause en état de référé devant la première chambre.

Hier, après les plaidoiries de M<sup>e</sup> Hennequin pour la duchesse de Berry, et de M<sup>e</sup> Parquin pour M. Corcellet, le tribunal, sur les conclusions conformes de M. l'avocat du roi, et attendu que M. Corcellet avait acheté de *Madame*, duchesse de Berry, alors tutrice ; qu'ainsi il ne connaît nullement la qualité du tuteur nommé par le conseil de famille dont les opérations peuvent être critiquées, a dit qu'il n'y avait lieu à référé, et a renvoyé les parties à se pourvoir.

## EXTÉRIEUR.

### NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous avons reçu, par voie extraordinaire, les journaux de Madrid du 29 janvier. Aucun événement de quelque importance ne s'était passé, dans cette capitale, depuis l'émeute du 18, dont les seuls résultats ont été jusqu'à présent la retraite de Llander et une magnifique adresse à la reine, signée par soixante-dix-neuf procureurs.

Les deux chambres sont occupées de questions purement administratives. Tandis que les procureurs rédigent une loi sur les biens et acquisitions de l'état, les procureurs en discutent une autre sur les expropriations pour cause d'utilité publique. Comme la session est près de finir, tous les journaux se plaignent des lecteurs qui mettent à déposer son rapport la commission chargée d'examiner le projet de loi sur le règlement de la dette intérieure.

C'est un<sup>2</sup> projet de haute importance pour l'établissement du crédit de l'Espagne et la mise en valeur de ses richesses, dont il est urgent que les chambres s'occupent avant leur séparation. Il serait d'autant plus à regretter que la discussion de cette loi fut remise à la session prochaine, que, malgré les embarras de la Vendée espagnole, et les difficultés d'un début dans la carrière constitutionnelle, les valeurs publiques de l'Espagne reprenaient partout crédit. Tandis que le nouvel emprunt gagne déjà 4 p. 010 sur les places de Paris et de Londres, les fonds espagnols sont cotés en grande hausse à Madrid.

A la bourse du 28, le 4 p. 010 était à 51, et le 5, à 57 1/2.

On ne savait point encore, le 29, quel serait le successeur de Llander, la réponse du général Valdés n'étant point arrivée de Valence.

Le 19, la ville de Xerés avait eu aussi son émeute. Ce n'était ni pour don Carlos ni pour la constitution ; mais, quoique non politique, cette émeute n'avait pas moins sa gravité. C'étaient plusieurs centaines d'ouvriers sans ouvrage qui demandaient du pain et l'abolition des monopoles (*las rentas estancadas*). La milice urbaine s'est bornée à surveiller leurs œuvres, leur laissant pleine liberté pour les paroles.

Le général Mina, d'après un rapport qu'il a adressé, le 21 janvier, au ministre de la guerre, venait de diviser ses troupes en cinq corps, sous les ordres des brigadiers Oraa et Lopez, et des colonels Séoane, Gurea et Ocana. (*National*.)

Des lettres de Saint-Sébastien, du 30 janvier, annoncent qu'un brick et quelques chaloupes canonnières étaient sortis de ce port pour croiser sur les côtes de Biscaye, ont saisi un bateau à vapeur expédié d'Angleterre aux carlistes. Ce bateau portait quatre mille fusils, une forte somme d'argent et douze officiers espagnols. La petite escadrille a conduit sa prise au port du Passage. Cette capture est d'autant plus importante que Zumalacarrégu compatait sur ces fusils, dont l'envoi lui était annoncé, pour armer les recrues qu'il lève maintenant dans les quatre provinces.

— Une dépêche télégraphique de Bayonne, en date du 4 au soir, annonce que, la veille, Elisondo a été débloqué par la brigade de réserve, et que les carlistes ont pris la fuite.

Llander est parti de Madrid le 26 à midi, pour reprendre son commandement en Catalogne.

Espeleta vient prendre le commandement de Madrid.

Il laisse celui de l'Aragon au général Alvarez.

En quittant l'Aragon, il a publié un résumé de ses actes. Il en résulte que 41,000 urbains et 1,200 partisans ont été armés par ses soins, et que les bandes ont été réduites à une centaine d'hommes. (*Journal de Parts*.)

AMÉRIQUE DU SUD. — *Mouvements populaires*. — Il est arrivé hier soir des journaux de l'Amérique du Sud dont nous donnons les extraits suivants :

Une révolution avait éclaté à Maracaibo. Les deux partis qui se partagent cette ville, savoir, les campions et les templiers, étaient venus aux mains. Après que plusieurs hommes eurent été tués des deux côtés, les templiers furent chassés de la ville et les membres du gouvernement mis en prison. La loi martiale venait d'être proclamée au départ de ces nouvelles, et les affaires étaient suspendues.

Suivant les nouvelles de la république de l'Equateur, un mouvement populaire avait éclaté dans le département d'Asseray, et les troupes avaient passé du côté des libéraux.

Tout espoir de terminer le différend par une négociation avait disparu, et le général Flores se trouvait resserré dans le cercle étroit de Guayaquil et des villes environnantes, tandis que le général Barrega s'avancait vers le quartier-général de Flores, parce que

l'événement d'Asseray l'avait dispensé du soin de surveiller la ligne gauche de ses opérations.

On dit que Flores n'a que 600 hommes sous ses ordres, tandis que Barrega en commande 2,000.

MEXIQUE. — Le chef du département de Brazos venait d'inviter les citoyens du Texas à se joindre à lui pour former de cette province un état indépendant.

On ajoute que des mouvements populaires avaient eu lieu pour mettre ce projet à exécution. Toutefois ces tentatives ont été déjouées par le comité central de l'établissement du capitaine Austin, sous l'influence du capitaine lui-même qui est resté long-temps en mission à Mexico, et dont la sûreté dépend de la conduite régulière de la colonie qui porte son nom.

(*Morning-Herald*.)

PERSE. — *Guerre civile*. — Les lettres de Bagdad annoncent que toute la Perse est en révolte, et que Mirza-Mohammed-khan, fils d'Abas-Mirza, aurait imploré le secours de la Russie pour soumettre quatre ou cinq de ses frères : un d'eux a été assassiné. D'après quelques bruits, un corps d'armée russe, à Grusie, se serait avancé jusqu'aux extrêmes frontières, et serait même entré en Perse.

Le commandant en chef des troupes russes sur la frontière de Perse a l'ordre d'intervenir, dans le cas où Mohammed-Mirza lui demanderait du secours, ce prince étant reconnu par la Russie et l'Angleterre comme le successeur légitime de son grand-père.

Quelque fâcheuse que paraisse aux négociants anglais une guerre de succession en Perse, ils semblent cependant satisfaits que la cour de Russie ait trouvé moyen de mettre un terme à l'anarchie qui ruinerait infailliblement la Perse, et aurait pour conséquence le morcellement de l'empire.

(*Gaz. d'Augsbourg*.)

ALLEMAGNE. — Une lettre de Vienne du 24 parle d'un projet de voyage de l'empereur d'Autriche, au mois de mai, en Moravie, où il pourrait se rencontrer avec le roi de Prusse et l'empereur Nicolas. D'un autre côté, on insiste de Berlin qu'il n'est plus question du congrès des trois souverains qui devait se tenir au printemps, disait-on, dans cette capitale. Toutefois, la réunion militaire de Kalisch fait toujours parler. C'est en effet un phénomène assez nouveau, dit le *Mercure de Souabe*, que cette concentration de nombreux corps d'armée de deux grands états, dans le seul but de s'admirer réciproquement dans l'art des manœuvres et des évolutions.

— Voici, d'après le *Journal allemand de Francfort*, l'extrait du protocole de la troisième séance de la diète germanique du 15 janvier 1835, concernant les réunions et les associations des ouvriers allemands.

*Résolution*. Attendu qu'il est de l'intérêt de la diète germanique que les ouvriers allemands ne prennent aucune part aux réunions et associations qui pourraient menacer ou troubler la tranquillité à l'intérieur ou dans les pays étrangers :

1<sup>o</sup> Les voyages des ouvriers faisant partie des états de la confédération vers les pays où des réunions et associations de ce genre sont tolérées, sont défendus tant que subsistera cette tolérance.

2<sup>o</sup> Les gouvernements s'occupent de faire rentrer dans leur patrie les ouvriers qui se trouveront dans les pays où de telles associations sont tolérées ; des ouvriers seront ensuite placés sous la surveillance des autorités, et particulièrement pour les relations qu'ils peuvent avoir.

3<sup>o</sup> Les gouvernements de la confédération sauront par leurs ambassadeurs auprès de la diète quels sont les pays où de semblables associations existent et où la défense est applicable.

POLOGNE. — On continue avec la plus grande ardeur les préparatifs du camp où doivent se concentrer les troupes russo-prussiennes. Les vastes hôpitaux que l'on construit et un grand nombre d'importants travaux du génie nous donnent à penser que ces préparatifs n'ont pas un but passager et que les troupes devront séjourner un certain temps dans ces contrées. Toute la route de Lowicz à Kalisz est couverte de transports.

Il court à ce sujet des bruits les plus singuliers ; on dit que le roi de Prusse doit abdiquer en faveur de son fils connu par son caractère despote et par la sympathie qui l'unit au cabinet de St-Pétersbourg. Comme cet événement pourrait devenir le signal d'une révolution, les troupes ainsi réunies se trouveront en mesure d'observer et de comprimer le mouvement.

D'autres personnes qui se prétendent bien informées, affirment que cette réunion de forces militaires n'a d'autre but que de contraindre, par une démonstration, l'Autriche à entrer formellement dans l'alliance russo-prussienne.

Eh bien d'autres bruits qui nous paraissent les plus probables, répandent que le but réel de cette démonstration serait d'imposer aux cabinets d'Occident, afin de laisser à l'autocrate pleine liberté d'arranger selon son bon plaisir les affaires d'Orient. On remarque vers le midi de l'empire un autre mouvement de troupes qui s'accorde avec cette opinion.

Toujours est-il que des préparatifs aussi extraordinaires ne sauraient avoir pour but une simple partie de plaisir.

Quant à nous Polonais, désespérés que nous sommes, chaque apparence nous semble une réalité, et dans tout cela nous voyons la guerre qui est notre unique espoir.

Nous ne recevons de l'intérieur de la

# Le Censeur.

Premiers produits, ce qu'elle devait aux acheteurs par l'effet de l'insuffisance de la récolte de 1833.

Les prix des cotonns de cette année et même leur mode de vente ne sont pas encore fixés. Ils ne le seront, à ce qu'il paraît, qu'au Caire, où se trouve le pacha, et où vont se rendre les principaux négociants européens. La fixation des prix dépendra probablement des besoins qui se feront sentir en Europe, et de ce qu'on apprend des prix courans des principales places.

Quant au mode de vente, on ne sait pas encore s'il sera indiqué par le gouvernement lui-même, ou si l'on fera des ventes à l'encheré. L'un ou l'autre mode ont des partisans parmi ceux qui sont le plus intéressés à l'affaire.

## VARIÉTÉS.

### SCÈNE DE BRIGANDS DANS LE MEXIQUE.

#### Voyage de Mexico à la Vera-Cruz,

(Par M. BARADÈRE, ancien préfet apostolique au Sénégal.)

Heureux celui qui, partant de Mexico pour la Vera-Cruz, n'est pas dévalisé dans son voyage ! Il fera bien de prendre une forte escorte ou de ne pas suivre la grande route. Les voleurs du pays ont un instinct remarquable : ils épient le départ de l'étranger, et, à la vue de son équipage, ils apprécieront les profits de leur expédition ; quand à celui qui se rend à Mexico, c'est pur hasard s'il est attaqué le long du chemin, les brigands ne compteront point sur cette bonne fortune.

Quand je voulus quitter le Mexique, je m'informai du départ d'autres voyageurs pour prendre en commun une escorte ou pour aller en caravane. Je partis donc de Mexico en compagnie de douze ou quinze personnes, distribuées dans quatre voitures et toutes bien armées.

Notre voyage fut heureux jusqu'à Puebla, où nous arrivâmes un samedi soir ; la prudence commandait de nous mettre en route le lendemain de très bonne heure. Les voleurs de grands chemins sont gens de calcul et de dévotion, qui ne manquent jamais le dimanche d'assister aux offices divins : tel était mon avis ; mais, d'un côté, nous ne pûmes engager nos conducteurs à marcher le dimanche, et de l'autre, la famille Rodrigues, qui faisait partie de notre caravane, était bien aise de s'arrêter quelques instants à Puebla. Nous voilà donc forcés d'y passer la journée, assistant aux offices, visitant les promenades et examinant la galerie de tableaux de l'évêque Pérez, la belle vierge en argent de la cathédrale, que l'on estime cent trente mille piastres ; puis nous nous régalaimes d'excellentes glaces, que des hommes d'assez mauvaise mine vont vendre dans les hôtels à très bon compte. Cependant j'étais peu satisfait de ma journée ; j'étais persuadé que, dans la foule de ces fervents catholiques qui nous avaient remarqués dans l'église, il y en avait plus d'un qui s'était occupé à autre chose qu'à prier Dieu ; et, en dépit de tous nos apprêts de défense, je n'étais pas tranquille sur l'issue d'une rencontre que je craignais pour le lendemain.

A cinq heures du matin notre caravane se mit en route ; la voiture qui ouvrait la marche était occupée par deux Anglais et un domestique, tous bien armés et bien décidés à repousser la force par la force ; la seconde était la voiture de Rodrigues, qui allait prendre possession d'un emploi à la douane de la Vera-Cruz : il était accompagné de sa femme, d'un fils âgé de quatre ans et d'une nourrice qui allaitait son dernier enfant ; l'équipage qui suivait le coche de Rodrigues était occupé par trois dames et par un jeune homme qui devait épouser la plus jeune d'entre elles à son arrivée à Alvarado ; je fermais la marche avec deux Mexicains et deux domestiques.

Malgré les accidents d'une route qui en beaucoup d'endroits est vraiment épouvantable, tout alla à merveille jusqu'à Msoque, petit village à quatre lieues de Puebla : il était alors neuf heures du matin. Nos compagnons de voyage dont les équipages valaient mieux que les nôtres, passèrent sans s'arrêter. Pendant que notre postillon faisait rafraîchir ses mules dans une posada, arrivèrent deux Allemands allant à Mexico et qui paraissaient plongés dans les plus tristes réflexions. Si, comme nous le devions, nous les eussions interrogés, nous aurions appris qu'ils venaient d'être dépossédés par des voleurs, et que le frère de l'un d'eux avait été tué d'un coup de fusil ; mais nous interprétaimes en riant leur contenance, et nous nous figurâmes qu'ils se désespéraient seulement d'avoir trouvé une si méchante auberge.

Nous avions repris notre route, et, à l'embranchement de celles d'Orisaba et Cordova, je fis part à mes compagnons du projet de gagner cette dernière ville, où je connaissais la famille du sénateur Lallabe, qui m'avait engagé à l'aller voir ; de là à la Vera-Cruz il n'y avait que trente lieues, que nous pouvions faire à cheval et en litière ; c'était, il est vrai, une énorme détour pour regagner la Vera-Cruz ; mais il nous faisait parcourir le pays le plus riche, le plus pittoresque du Mexique, et nous échappions au danger imminent de tomber entre les mains des voleurs : cette dernière considération parut décider tout le monde. C'était là, en effet une heureuse inspiration ; car déjà nos compagnons que nous avions quittés étaient aux mains avec les brigands mexicains ; leur aventure est connue de tout le Mexique, et je crois qu'elle fut assez tragique pour être rapportée.

J'ai dit que deux Anglais étaient dans la première voiture. Le chef de la bande se présenta à la portière, où il reçut aussitôt dans la bouche un coup de carabine qui l'étendit par terre. Au bruit de l'explosion, cinquante brigands s'élancèrent du bois ; les intrépides Anglais en tuèrent un second, mais ce fut tout : leur voiture fut à l'instant criblée de balles ; le cocher, le domestique et l'un des Anglais tombèrent morts. Celui qui survivait atteint de huit blessures, restait étendu sur le corps de son ami ; mais les voleurs le tirèrent de la voiture pour l'achever et le dépouiller ; le malheureux, qui respirait encore, fut frappé de cinq nouveaux coups de sabre et laissé pour mort.

Une scène non moins affreuse se passait à quelque distance. La voiture de Rodrigues, qui ne s'était point défendu, n'en n'avait pas moins été assaillie à coups de fusil. Croyant attendrir ces féroces brigands, Rodrigues avait arraché des bras de sa mère l'enfant qu'elle cachait dans son sein, et il le présentait par la portière lorsqu'une balle lui perça la poitrine et le renversa sur son jeune fils, qu'il couvrit de son sang ; sa jeune épouse épouvantée se vit bientôt enlever tout ce qu'elle possédait ; ou ne lui laissa que le caillou de son mari.

La troisième voiture fut heureusement moins maltraitée ; les brigands n'y virent que des femmes ; ils l'abordèrent sans tirer dessus ; mais quand ils aperçurent le jeune homme, ils voulurent le tuer ; le dévouement héroïque de sa fiancée, les pleurs et les supplications de ses compagnes, qui s'attachèrent à lui et l'entourèrent de manière à ce qu'on ne put le frapper sans les frapper elles-mêmes désarmèrent les bandits, qui se contentèrent de dévaliser tout le monde, après quoi ils permirent à chacun de continuer son voyage.

Les voitures se rapprochèrent ; on mit les morts dans celle qui était la plus maltraitée, et ce fut en soulevant les malheureux Anglais que les conducteurs s'aperçurent que l'un d'eux respirait encore ; c'était celui qui avait reçu treize blessures. Le mouvement de la voiture lui faisait perdre tout son sang, et l'on s'arrêta bientôt pour bander ses blessures les plus larges ; mais les voleurs n'avaient pas laissé un chiffon ; et dans cette extrémité, les dames se dépouillèrent de leurs chemises pour en faire des bandes et de la charpie. Pendant cette opération, il avait repris ses sens, et malgré son extrême faiblesse, ses yeux purent encore exprimer son attachement, et ses mains pressèrent les mains bienfaisantes qui l'échangeaient son sang.

Une autre scène non moins douloureuse avait lieu à ses côtés, où Mme Rodrigues, veuve de son mari d'une manière si tragique, était menacée de perdre son enfant. La nourrice avait subitement perdu tout son lait, et l'enfant affamé jetait des cris de détresse, comme prêt à mourir de faim. Enfin, aux environs de Perote, on rencontra quelques huttes et une église desservie par un prêtre catholique. Mais, le dirai-je, ce prêtre, auquel la triste caravane venait pleine d'espérance demander les secours de l'hospitalité, lui refusa même un peu de lait pour l'enfant qui se mourait de faim ; et, à son exemple, toutes les portes du hameau furent fermées aux voyageurs désespérés. Cependant ils avaient repris la route de Perote, et c'est dans ce moment qu'ils rencontrèrent le publicain de l'Evangile à quelques pas de la maison du lévite qui les avait repoussés.

Un Américain du nord, suivi d'un domestique et de deux mules chargées de ses effets, venait de Mexico, et avait passé sur le théâtre ensanglanté par les brigands, sans heureusement les rencontrer. Il avait quelques provisions et du linge qu'il offrit, en même temps que six onces d'or, qui lui furent rendues plus tard, mais dont on gardera une juste et éternelle reconnaissance. Avec ce secours si généreusement offert, on arriva à Perote à la fin de la journée ; les morts furent confiés à la terre, et le blessé placé dans une maison qui en eut le plus grand soin. J'ai appris qu'il s'était parfaitement rétabli.

Notre voiture avait subitement disparu ; on nous crut menacés, pillés, perdus sans retour, et notre mort fut en même temps annoncée à Vera-Cruz et à Mexico ; cependant nous traversions gaiement les montagnes d'Orisaba et les plaines riantes de Cordova, où nous regnâmes la plus bienveillante hospitalité chez M. Cabo, neveu de M. Lallabe ; nous y restâmes dix jours qui ne servirent qu'à donner plus de consistance au bruit du massacre dont nous avions été victimes.

Il est difficile de rencontrer sur la terre un point aussi favorisé de la nature que Cordova, un climat plus délicieux, une végétation plus extraordinaire. Nous étions en décembre, les jardins étaient couverts de fleurs et de fruits. Dans des champs sans culture croissaient des herbes de cinq à six pieds de hauteur. Au flanc des collines, au fond des ravins s'élevaient le chêne et l'acajou, l'orange et le cèdre mêlés et confondus. Des habitations éparses, des campagnes couvertes des plus riches cultures des tropiques, animées, égayées par une foule d'oiseaux au plumage éclatant et aux chants d'une mélodie inconnue, et au-dessus d'elles, l'immense et merveilleux pic d'Orisaba : tel est le tableau que présente la campagne de Cordova.

Madame Cabo voulut un jour nous faire goûter le miel de ses abeilles : il n'y avait qu'elle qui put impunément leur enlever le fruit de leur travail ; elles connaissaient leur maîtresse, mais elles ne connaissaient qu'elle. Je la vis renverser la ruche ; aussitôt l'essaim agité tourbillonna autour d'elle et la couvrit tout entière. Quand elle eut terminé son opération, elle remit les choses à leur place, ramassa et apporta à la maison toutes les abeilles dont les ailes étaient collées par le miel. Après les avoir lavées avec de l'eau, elle les mit sur la fenêtre, d'où elles s'envolaient successivement dès que leurs ailes étaient séchées.

En arrivant à la Vera-Cruz, après avoir quitté Cordova, la première chose que nous aperçumes fut une voiture percée comme un crible, et que nous reconnaîmes pour celle de nos infortunés compagnons. A quelques pas, nous fûmes accostés par un des conducteurs qui avait sur la tête un chapeau fendu par un coup de sabre ; et qui nous apprit la catastrophe que nous aurions dû partager.

Le lendemain au soir, fort tard, nous nous embarquâmes pour Alvarado ; pendant la nuit, d'autres personnes se rendirent à bord pour la même destination. Je m'étais couché dans un coin, enveloppé de ma couverture, et ayant pour matelas une peau de tigre. Je sommeillais tristement, songeant au malheur dont le hasard nous avait préservés, quand la voix de trois ou quatre dames vint me réveiller. Quelle fut ma surprise, lorsque j'entendis raconter l'événement tragique dont j'étais, disait-on, l'une des tristes victimes !

Ces dames étaient celles même qui s'étaient trouvées dans la troisième voiture ; elles se rendaient à Alvarado pour assister au mariage de leur amie et du jeune homme qu'elles avaient sauvé. Dans le récit de leur cruelle aventure, elles déploraient surtout le sort des voyageurs de la quatrième voiture, qui avaient sans doute été entraînés dans le bois, où on les avait égorgés, ou peut-être enterrés tout vivants. J'écoutai ainsi toute la nuit faire l'histoire de ma mort ; et quand le jour eut paru, je jetai ma couverture, et, m'avancant vers ces dames, je leur criai : Mesdames, les morts ont tout entendu ! Leur surprise fut aussi grande que notre présence au milieu d'elles sembla leur causer de plaisir ; et quoique étrangers pour elles, elles nous inviterent à assister au festin de noces qui eut lieu le lendemain à Alvarado.

(Journal de la Marine.)

Grande salle à 16 fenêtres, d'une magnificence extraordinaire ;

67 chambres, spacieuses et richement meublées ; 2 bains ornés de tout ce qu'il y a de beau, etc., etc., ainsi que des remises et des écuries pour un nombreux haras seigneurial, évalué par les autorités impériales à 704,277 florins 12.

Il y a en outre 26121 gains de 30,000 15,000 11,250 10,000 3,000 2,250, 1,000 florins, et 4 montant ensemble à

UN MILLION 54,277 FLORINS 12.

Un rachat de 270,000 florins qu'exclusivement la prime ci-dessus mentionnée de 30,000 florins, se rend à 300,000 florins, payable sans aucune déduction et aussitôt après le tirage est garantie à celui qui obtiendra le palais.

On pourra se procurer des actions originales chez la maison soussignée à 20 francs la pièce et, en en prenant cinq, la sixième gratis à 100 fr.

Le prospectus Français contenant tous les renseignements ultérieurs, est délivré gratis. Le paiement des actions pourra se faire en traité sur une ville de commerce ou sur disposition, après réception des actions.

S'adresser directement à J. N. Frier, banquier à Francfort-sur-Main.

Il n'est pas nécessaire d'affranchir les lettres.

P.S. La liste officielle des actions gagnantes sera adressée franche de port aux actionnaires étrangers. (180 10)

## OISEAUX PHENIX.

Le public est prévenu que les Oiseaux-Phénix, ci-devant quai de Retz, sont provisoirement à l'hôtel de Notre-Dame-de-Pitié, rue Sirène.

M. Cuchian continuera à se transporter dans les sociétés particulières : et soit par l'intelligence de ces oiseaux, soit par l'adresse de ses tours de physique et de mécanique amusante, il s'efforcera de mériter les suffrages des personnes qui voudront bien le faire appeler. (306 4)

## ÉTABLISSEMENT D'HORTICULTURE.

CH. MARTIN BURDIN ET COMP<sup>E</sup>,

Faubourg de Vaise, rue Neuve-du-Chapeau-Rouge, n° 20.

MM. les amateurs trouveront dans cet établissement de nombreuses et variées collections de toutes sortes de végétaux, provenant tant de ses propres produits que de l'établissement principal à Chambéry. Ils peuvent s'y procurer en individus forts et d'un choix parfait :

1<sup>e</sup> Une riche collection d'arbres à fruits comprenant toutes les meilleures qualités connues, des mûriers des Philippines, *Morus multicaulis*, et autres espèces bonnes pour les vers à soie.

2<sup>e</sup> Toutes les espèces les plus recherchées de grands arbres et arbustes d'ornement, tant à feuilles caduques que toujours vertes et résineux.

3<sup>e</sup> Une très-belle collection de Rosiers à haute tige et francs de pied à basse tige, comprenant ce qu'il y a de plus nouveau en ce genre.

4<sup>e</sup> Une nombreuse collection de plantes de serre et autres, *Camellias du Japon*, *Erythrynes du Brésil*, etc.

5<sup>e</sup> Des Oignons, Grifles et Bulbes de fleurs ; des patates d'Asperges d'Ulm et de Hollande ; de jeunes Plants pour pépinière, pour clôture, et pour toute autre destination.

6<sup>e</sup> Un assortiment complet de Graines potagères ; des Graines de grande culture, *Hay grass d'Italie*, *Chavre du Piémont*, etc. ; des Graines d'Arbres, d'Arbustes et Plantes à fleurs.

Le catalogue de ces graines, ainsi que le catalogue général sont envoyés franco par la poste aux personnes qui en font la demande, et se trouvent chez M. Chambet père, librairie, place des Terreaux, à Lyon. (322)

Spectacles du 9 février.

### GRAND-THEATRE.

La Cinquantaine, vaud. — Un Général de l'Empire, vaud.

— La Frégate la Salamandre, vaud.

### GYMNASE LYONNAIS.

La Femme Jalouse, comédie. — Le Chalet, opéra. — L'Arbre de Belzébuth, ballet.

### BOURSE DE LYON du 7 février 1834.

Cinq pour cent, au comptant, "

— fin courant, "

Trois pour cent, au comptant, "

— fin courant, 78 20

### BOURSE DE PARIS du 6 février.

Cinq pour cent, 108f 40 108f 73 108f 40 108f 70

— fin courant, 108f 60 108f 80 108f 60 108f 80

Trois pour cent, 78f 40 78f 80 78f 40 78f 80

— fin courant, 78f 65 78f 90 78f 60 78f 85

Quatre pour cent, 95f

Rentes de Naples, 95f 25 95f 65 95f 25 95f 60

— fin courant, 95f 60 95f 90 95f 60 95f 85

Rentes perpétuel, 43f 314

Emprunt cortés, 42f 713

Act. de la banque, 1800f

Quatre canaux, 1180f

Caisse hypothé., 630f

Emprunt d'Haïti, 290



LYON

1834

1834

1834